



ZOOM



**« Un commerce durable
pour notre alimentation »**



Sommaire

Condensé	3	EXEMPLES DE RÉUSSITES: QUE FAIT DÉJÀ LA SUISSE?	15
Introduction	4	Accord de libre-échange avec l'Indonésie	15
LA SUISSE, IMPORTATRICE DE PRODUITS ALIMENTAIRES	6	Impact du débat	16
L'agriculture suisse	6	Solutions sectorielles	17
Importations alimentaires de la Suisse	7	Bio Suisse International	18
LA DURABILITÉ DANS LE COMMERCE	10	INTERVIEW DE CAROLE NORDMANN	19
Définition	10	POSSIBILITÉS D'ACTION: ENTRETIEN DE JOHANNA GAPANY ET CHRISTINE BADERTSCHER	21
Base constitutionnelle	10	Que peut faire de plus la Suisse?	23
Conditions cadres conformes à la juridiction de l'OMC	11	CONCLUSION	24
Étude de durabilité Mercosur	11	Sources	25
INTERVIEW D'ELISABETH BÜRGI BONANOMI	13	Impressum	26



Interview d'Elisabeth Bürgi Bonanomi

Dans l'accord commercial entre les pays de l'AELE (Suisse, Norvège, Liechtenstein, Islande) et l'Indonésie, les parties contractantes utilisent l'instrument de la différenciation sur la base des procédés et méthodes de production (PMP), une nouveauté dans le commerce mondial. Est-ce une approche qui a de l'avenir ?

Il existe actuellement de nombreuses réflexions sur les applications possibles des PMP. L'UE, par exemple, a élaboré un nouveau règlement relatif aux chaînes d'approvisionnement « zéro déforestation » où figure cette approche. Elle est très prometteuse, mais les questions difficiles se posent souvent dans les détails. Il y aurait par exemple matière à discuter en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord de libre-échange avec l'Indonésie. Ce qui me semble important, c'est la promesse du Conseil fédéral d'une évaluation ex post dans les cinq prochaines années.

Quels points faibles voyez-vous dans l'accord commercial avec l'Indonésie ?

En principe, les règles commerciales devraient soutenir des systèmes qui, dans leur ensemble, sont durables. La question de savoir si le renvoi à des labels individuels est approprié à cet effet mérite d'être discutée. De plus, les économistes critiquent le fait que les différences accordées dans les droits de douane sont trop faibles pour déclencher des processus réellement positifs.

Comment la différenciation sur la base des PMP peut-elle être compatible avec la législation actuelle de l'OMC ?

Les pays du Sud se sont longtemps opposés à cette approche. Ils percevaient l'approche des PMP comme un instrument protectionniste qui complique l'accès aux marchés des pays riches. Mais ce n'est pas forcément le cas, car l'effet

dépend fortement de la mise en œuvre. Si les produits fabriqués de manière durable dans ces pays trouvent un meilleur débouché sur le marché grâce à cet instrument, ce dernier peut leur être profitable. En principe, l'accord du GATT stipule que des produits équivalents doivent être traités de la même manière. Mais la question se pose maintenant de savoir comment il faut comprendre « équivalent ». Des produits fabriqués selon des normes différentes sont-ils encore similaires aux yeux des consommateurs ? Le catalogue des exceptions permet également de différencier des produits extérieurement identiques dans certaines circonstances. Mais ce qui est important, c'est la concrétisation. La différenciation sur la base des PMP se justifie davantage lorsqu'il s'agit d'encourager les flux commerciaux de produits durables ; la situation devient plus délicate lorsque la différenciation sert à empêcher les flux de produits non durables. Parallèlement, les normes exigées par les producteurs étrangers doivent également être appliquées dans la production indigène afin de respecter le principe de non-discrimination.

Quel rôle l'OMC peut-elle jouer dans la promotion de la durabilité ?

Actuellement, on observe un changement de paradigme du libre-échange vers le commerce durable. Le catalogue des exceptions de l'accord du GATT stipule déjà que les règles commerciales peuvent être suspendues pour

protéger les normes environnementales et les droits humains. Les règles de base ne reflètent cependant pas encore suffisamment ce changement de paradigme, alors qu'il serait très important de promouvoir de telles « considérations autres que d'ordre commercial » dans tous les domaines du commerce. La question de savoir si l'OMC aura la force de faire évoluer son agenda réglementaire dans cette direction reste ouverte. Des accords plurilatéraux, comme l'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité, que la Suisse et d'autres États font avancer avec un engagement exemplaire, peuvent entre autres donner une impulsion. Une telle approche serait également envisageable dans le domaine de l'agriculture, mais elle supposerait de considérer le système alimentaire dans son ensemble et d'orienter toutes les règles commerciales qui y sont liées vers la durabilité. Cela nous ramène au débat actuel sur la transformation des systèmes alimentaires et à la question de savoir ce que l'on entend exactement par agriculture durable. Nous avons fondamentalement besoin de nouvelles idées sur la manière dont le commerce peut être réglementé de façon plus différenciée. Dans le cadre d'un nouveau projet, nous essayons, en collaboration avec un consortium international, de reformuler l'Accord sur l'agriculture de l'OMC de manière plus équilibrée et d'inspirer ainsi le processus de réforme de l'OMC.



Au sujet d'Elisabeth Bürgi Bonanomi :

Elisabeth Bürgi Bonanomi est docteure en droit, avocate et co-directrice du domaine Gouvernance de la durabilité au sein du centre pour le développement et l'environnement de l'Université de Berne.

Elle travaille sur un projet national de recherche intitulé « Diversifizierte Ernährungssysteme dank nachhaltiger Handelsbeziehungen, Synthese eines hypothetischen Bundesgesetzes über nachhaltigen Agrarhandel ».

Impressum

Éditeur

Union suisse des paysans | Laurstrasse 10 | 5201 Brugg
Téléphone 056 462 51 11 | www.sbv-usp.ch | info@sbv-usp.ch

Direction du projet

Nadine Trottmann, division Economie agraire

Collaboration

Annette Baeriswyl, Francis Egger, Florian Ellenberger,
Daniel Erdin, Tatjana Fina, Nejna Gothuey,
Sandra Helfenstein, Cécile Marfurt, Beat Rösli, Luz Schaller

Parution

Mars 2023

Photos

Image de couverture: Shutterstock

Images d'entête: Markus Bühler (S. 7, S. 10), Rebekka Mathys (S. 18), Fabian Michel (S. 4), LID (S. 5), Nadine Trottmann (S. 20), Matthias Singer (S. 22), Patrik Walde (S. 24), parlament.ch (S. 21), wander.ch (S. 16), Shutterstock (S. 2, S. 3, S. 6, S. 8, S. 9, S. 11, S. 12, S. 13, S. 14, S. 15, S. 17, S. 19, S. 23, S. 25, S. 26)